



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# PROTOCOLE de réouverture du collège Léonard de Vinci à partir du 18 mai 2020

(Adopté au CA du 12 mai 2020)

Ce protocole repose sur cinq fondamentaux

- ❖ Le maintien de la distanciation physique
- ❖ L'application des gestes barrières
- ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ La formation, l'information et la communication

Il s'appuie sur le protocole sanitaire rédigé par le ministère de l'Education nationale et sur le travail réalisé au sein du collège, en concertation avec les représentants des personnels et des parents d'élèves. Ce protocole pourra évoluer avec la situation sanitaire et les observations sur le terrain.

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver  
très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades

## Préalable

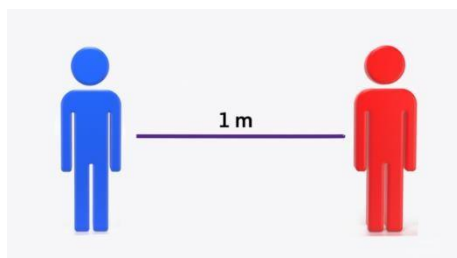
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

## Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement,

récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

## L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.



## Le port du masque

### Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « Grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

**Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.** C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations. Le collège a commandé une visièrre de protection pour les personnels, elle pourra être combinée avec le port du masque dans les situations évoquées au début du paragraphe.

### Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire durant la journée (sauf lors du repas et des séances d'EPS).

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque collège en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

### La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

## La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.



Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique demeure possible, l'organisation mise en place doit permettre, de la même manière, de limiter le brassage avec les autres classes.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

**L'arrivée et le départ de l'établissement** peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Ce fonctionnement est conditionné à une étude préalable des possibilités d'adaptation du transport scolaire y compris celui des élèves en situation de handicap.

**Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments** : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).

**Les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque établissement, avec l'appui de la collectivité, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

**Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.**



## La formation, l'information et la communication

La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

### Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

### Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- 15 élèves maximum par groupe
- Début des cours à 8h30 et fin des cours à 16h00
- Pré-inscription nécessaire par les parents auprès de la direction
- Les élèves restent dans la même salle sauf cas particuliers
- Le recours aux salles spécialisées s'effectue sous condition de nettoyage entre chaque groupe
- Chaque groupe est composé, en priorité, par des élèves d'une même classe
- Les classes sont suivies par leurs enseignants habituels, dans la mesure du possible
- Accueil de 2 niveaux maximum à la fois soit 10 groupes d'élèves
- Pas de cours les mercredis pour faciliter les opérations de nettoyage et le télétravail des enseignants dans le cadre de la continuité pédagogique
- EDT adaptés et compactés en privilégiant les séances de 1.5 et 2 heures
- A partir du 18 mai, cours pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- En cas de reprise des 4<sup>ème</sup> et des 3<sup>ème</sup> en juin :
  - Cours les lundis et mardis pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
  - Cours les jeudis et vendredis pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

## ORGANISATION DE LA JOURNÉE

- Ouverture de la grille à 8h10 pour accueillir les élèves dès qu'ils arrivent, sans attendre leurs camarades
- Contrôle du port du masque par la vie scolaire à l'arrivée et distribution de masques pour les élèves non équipés
- Dispersion des élèves dans la cour avec distanciation physique d'un mètre minimum
- Rangement des élèves par classe avec un marquage au sol adapté à la distanciation sociale
- Les professeurs viennent chercher leur groupe et entrent dans les locaux progressivement, les portes d'accès seront ouvertes au préalable pour éviter les points contacts
- Suivre le sens de circulation : montée par l'escalier proche de l'administration et descente par l'escalier côté techno 8
- Pas d'ascenseur (trop exigü) sauf pour un seul adulte à la fois
- 1<sup>er</sup> étage : les 6<sup>ème</sup> (et les 4<sup>ème</sup>) / 2<sup>ème</sup> étage : les 5<sup>ème</sup> (et les 3<sup>ème</sup>)
- Les élèves restent dans la même salle chaque jour et occupe la même table. Appel le matin et en début d'après-midi par feuille d'appel.
- Lavage des mains au gel hydro alcoolique à l'arrivée et au départ de la salle
- Pas de prêts ou d'échanges de matériel entre élèves
- Les professeurs laisseront, autant que possible, la porte des salles ouverte
- Les enseignants auront à leur disposition du matériel de nettoyage pour leur poste de travail
- Récréations décalées par niveau pour limiter le brassage ; distanciation physique des élèves durant la récréation. Ouverture des fenêtres pour aérer lors des récrés et le midi.
- Accès aux toilettes : 3 à 4 élèves maximum à la fois ; lavage des mains avant et après l'usage des wc.
- Demi-pension : le professeur conduit son groupe au niveau du préau afin qu'il soit pris en charge pour le service de restauration. Lavage des mains avant et après le repas. Changement de masque.
- Après les récréations et la pause méridienne, les élèves se rangent dans leur rang et remontent avec le professeur
- La sortie du collège se fait par groupe de façon graduelle (rangement et appel des groupes), les élèves rentrent chez eux ou prennent le car sans attendre.





## Informations complémentaires

### Transports :

Le transport individuel sera à privilégier dans la mesure du possible. Néanmoins, le transport scolaire fonctionnera de son côté et appliquera les règles sanitaires. Arrivée des cars avant 8h30 ; départ 16h05.

### Communication :

Les élèves seront informés durant la première matinée au sujet de l'organisation sanitaire et pédagogique. Ils seront sensibilisés à la distanciation physique et aux gestes barrières.

Une signalétique guidera les élèves notamment pour le sens de circulation et les espaces interdits.

### Les interdits :

Pas d'accès aux casiers, aux bancs et au foyer pour les élèves. Les règles sanitaires sont impératives et le non-respect par un élève entrainera sa mise à l'écart du groupe et potentiellement l'arrêt de son accueil au sein du collège.

### Régimes de sortie

L'edt communiqué chaque semaine sera considéré comme l'edt « habituel » pour les élèves de régime 2. Quel que soit le régime de sortie, les élèves rentrent chez eux directement après la sortie du collège. Les élèves ne pourront pas attendre le car devant l'établissement lorsqu'ils quittent le collège avant 16 heures.

Le personnel n'assurera pas la surveillance à l'extérieur et les rassemblements sont interdits. Le registre de signatures des parents sera disponible sous le préau de l'accueil afin d'éviter l'entrée dans les locaux (prévoir un stylo personnel).

### Demi-pension

Les parents souhaitant que leurs enfants ne déjeunent plus à la restauration scolaire, enverront un mail au collège avant la reprise. Les élèves DP se présentent, au signal d'un adulte, à la table dédiée au retrait du masque et au lavage des mains, juste avant d'entrer dans le réfectoire. La ligne du self ne sera pas utilisée jusqu'à nouvel ordre. Les plateaux seront sur les tables avec une petite bouteille d'eau. A la fin du repas, chaque élève débarrasse son plateau et se lave les mains en quittant le réfectoire. 2 à 3 services seront organisés pour respecter la distanciation sociale et limiter le brassage des groupes.

A l'exception des agents et éventuellement des AED, les adultes ne déjeuneront pas au restaurant scolaire et prévoiront leur panier repas.

Pas de micro-onde ni d'accès libre à la fontaine à eau.

### Matériel

Les élèves arrivent avec leur matériel scolaire (fournitures scolaires, manuels...) et une gourde, ils portent leurs vêtements de sport lorsqu'une séance d'EPS est prévue. Prévoir un sac de congélation hermétique pour ranger le masque lorsqu'il est réutilisable.

### Personnes extérieures au collège

Limiter les entrées au maximum et appliquer un protocole (ex : livraisons). Privilégier un accueil à l'extérieur des locaux. Dans tous les cas, l'accueil se fait sur autorisation. Les enfants des personnels ne seront pas admis dans les locaux.